

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE RELATIVE AU DOSSIER GÉNÉRIQUE PORTANT SUR L'ALLOCATION DES COÛTS ET LA STRUCTURE TARIFAIRE DE GAZ MÉTRO (DOSSIER R-3867-2013 PHASE 3)

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique, dans le cadre de la phase 3 du dossier mentionné en objet, afin de procéder à l'examen de la demande de Société en commandite Gaz Métro (**Gaz Métro**) portant sur la méthode de détermination des coûts marginaux de prestation de service de long terme. La Régie joint à cet examen celui portant sur la méthodologie d'évaluation de la rentabilité de projets d'extension de réseau.

DEMANDES D'INTERVENTION

Toute personne intéressée à participer à la phase 3 du présent dossier doit déposer une demande d'intervention conformément au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le **Règlement**) et aux instructions de la Régie contenues dans sa décision D-2016-169 au plus tard le **23 novembre 2016 à 12 h**. Cette demande doit également être transmise à Gaz Métro dans le même délai.

Les intervenants déjà reconnus aux phases 1 et 2 du présent dossier doivent signifier à la Régie leur intérêt à participer à l'examen de la phase 3. À cet égard, les intervenants intéressés devront satisfaire aux exigences du Règlement.

La demande de Gaz Métro, les documents afférents, le Règlement, de même que la décision D-2016-169 peuvent être consultés sur le site internet de la Régie au <http://www.regie-energie.qc.ca>.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie, par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec  
 